

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur

En vigueur au 01/04/2009 (Dernière actualisation de la page 01/04/2009)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	12.1006		
Spécialisé	12.2560		
Spécialisé +	12.4218		
Qualifié	12.7240	13.2544	13.3608
Qualifié +	13.4669	13.9451	13.9541